

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 424

22 mars 2007

SOMMAIRE

Advise Group S.A.	20313	GRP S.à r.l.	20330
Aelle Holding S.A.	20307	Helios	20313
Al Badr B. Holding	20308	Imprimerie Centrale	20312
Amipar Holding S.A.	20321	International Services Luxembourg (Inse- lux) S.à r.l.	20322
Aqua	20309	International Wine Tasting & Trading S.A.	20319
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	20324	IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A.	20321
Aviva Morley	20320	Kad-Hapal Sàrl	20351
Azabu Holding S.A.	20307	Kalmo Finance Holding S.A.	20315
Bankpyme Strategic Funds Sicav	20306	Klystron Holding S.A.	20315
Belgofin Holding S.A.	20306	Kortstrukt Holding S.A.	20316
BRPTX S.à r.l.	20326	Lickinvest Holding S.A.	20316
BTMU Premier Fund	20325	Minerals & Resources Management S.A.	20316
BTMU Premier Fund	20326	NJCM International SA	20352
Canal Illimited S.A.	20319	NJCM International SA	20352
Cards International Luxembourg S.A.	20308	Parli Invest S.A.	20315
Challenge Concept S.A.	20352	Romplex S.A.	20317
Challenge Concept S.A.	20352	Rothan	20350
Comafi S.A.	20306	Scrio LuxCo S.A.	20323
Comgest Asia	20321	Serifali JV S.à r.l.	20343
Comgest Europe	20322	Sicav Euro Continents	20309
Comont S.A.	20314	Sicav Placeuro	20310
Compagnie pour le Développement Indus- triel S.A.	20319	Silawi S.A.	20320
Corona Holding S.A.	20311	Siriade S.A.	20317
Cypres S.A.	20318	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A.	20310
Delta Luxembourg International S.A.	20307	Spareplan	20311
Demeter	20312	Strat'n Go S.A.	20351
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy ..	20334	Superga Lux S.A.	20317
Dropal S.A.	20314	Tooris Estates S.A.	20336
Euro Green s.à r.l.	20351	Transsoder Holding S.A.	20318
European General Investments	20311	UCPH Investments & Co S.n.c.	20325
Figae Invest S.A.	20312	Waldofin S.A.	20318
Fruit Invest S.A.	20314		
Geyser S.A.	20308		
Goredipa S.A.	20315		
GPKeystone Holding S.à.r.l.	20337		

Belgofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.221.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BELGOFIN HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi, 10 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024203/750/16.

Comafi S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.731.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMAFI S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi, 10 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024204/750/16.

Bankpyme Strategic Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 11 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024781/584/23.

Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *10 avril 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024205/29/21.

Aelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.553.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *10 avril 2007* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024206/29/21.

Azabu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *10 avril 2007* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

20308

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024207/29/19.

Cards International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.438.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *10 avril 2007* à 14.30 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024208/29/21.

Al Badr B. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 40.505.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2007* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2006.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur par le Conseil d'Administrateur et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024209/520/18.

Geyser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2007* à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Répartition bénéficiaire
4. Décharge aux administrateurs et aux commissaires réviseurs
5. Nominations statutaires
6. Emoluments des administrateurs

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. «Les actionnaires ne peuvent être admis à l'assemblée générale que si leurs actions sont inscrites dans le registre des actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. Tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître par lettre, à la société, son intention d'assister à l'assemblée dans le même délai».

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024210/657/22.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *10 avril 2007* à 15.00 heures à:

L'Hôtel Parc Belair

109, avenue du X septembre

L-2551 Luxembourg

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Evolution du réseau EIS.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectations des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Référence de publication: 2007024211/2315/21.

Aqua, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *11 avril 2007* à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la Banque Degroof S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Prospectus, les rapports annuels et semi-annuels de la Société sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024780/584/25.

'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

prorogée qui se tiendra le *10 avril 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination statutaire du Commissaire aux Comptes
5. Point ajouté à la demande d'actionnaires conformément à l'art. 70, 4^e paragraphe de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée: «Dotation extraordinaire d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à prélever sur les résultats de la société en faveur d'anciens collaborateurs de sociétés affiliées et de leurs ayants droit, notamment fixation des montants et des modalités de paiement revenant aux différents bénéficiaires avec maintien en fonction de la commission chargée de l'administration et de la gestion de cette dotation telle qu'elle avait été instituée par décision de l'assemblée du 8 mars 2005».
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024797/795/22.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *10 avril 2007* à 10.00 heures à:

L'Hôtel Parc Belair

109, avenue du X septembre

L-2551 Luxembourg

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur
2. Evolution du réseau EIS
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur
5. Nominations Statutaires
6. Divers

Référence de publication: 2007024212/2315/21.

Corona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 93.249.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 avril 2007* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024213/45/17.

Spareplan, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *19 avril 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024214/755/19.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *19 avril 2007* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024215/755/19.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 6 avril 2007 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024779/18.

Demeter, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Prospectus, les rapports annuels et semi-annuels de la Société sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024782/584/26.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 10, 2007 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

20313

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of (a) Director(s) and appointment of his (their) replacement
5. Special discharge of the resigning Director(s) for the exercise of (his) their mandate(s) until the date of resignation (s)
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007024787/795/20.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *11 avril 2007* à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024783/584/23.

Advise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.627.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2007* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024784/795/18.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2007* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024786/795/19.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2007* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024785/795/18.

Fruit Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.474.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024788/795/18.

Parli Invest S.A., Société Anonyme,

(anc. Goredipa S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024794/795/19.

Kalmo Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024789/795/18.

Klystron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 45.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission

6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024790/795/18.

Kortstrukt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2007 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024791/795/18.

Lickinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024792/795/18.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 10, 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of (a) Director(s) and appointment of his (their) replacement
5. Special discharge of the resigning Director(s) for the exercise of (his) their mandate(s) until the date of resignation (s)

6. Miscellaneous

The Board of Directors

Référence de publication: 2007024793/795/18.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui aura lieu le *10 avril 2007* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007024798/795/15.

Romplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 40.271.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held on *April 10, 2007* at 9.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of (a) Director(s) and appointment of his (their) replacement
5. Special discharge of the resigning Director(s) for the exercise of (his) their mandate(s) until the date of resignation (s)
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007024795/795/18.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui se tiendra le *10 avril 2007* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007024796/795/16.

Transsoder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2007* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024799/795/18.

Waldofin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateur(s) et nomination de leur(s) remplaçant(s)
5. Décharge spéciale (à l') (aux) Administrateur(s) démissionnaire(s) pour l'exercice de son (leur) mandat jusqu'à la date de sa (leur) démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024800/795/18.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.088.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 22 février 2007 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *12 avril 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007017640/755/16.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 2 avril 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007020637/755/19.

Canal Illimited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.310.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le mardi 3 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021020/1267/15.

International Wine Tasting & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 2 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021584/45/18.

Aviva Morley, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of AVIVA MORLEY (the «Company») will be held at the registered office of the Company on Tuesday 3 April 2007 at 3 p.m. (Luxembourg time) or at any adjournment thereof, for the purpose of considering and voting upon the following

Agenda:

1. To receive and resolve upon the Board of Directors' report and the Auditors' report for the accounting year ended 31 December 2006
2. Approval of the audited annual report of the Company for the accounting year ended 31 December 2006
3. Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2006
4. Discharge of the Board of Directors for their duties for the accounting year ended 31 December 2006
5. Discharge of the Auditors for their duties for the accounting year ended 31 December 2006
6. Election of the following four present Directors: James Tanner, José Caturla, Jacques Elvinger and Marcel Ernzer
7. Election of ERNST & YOUNG, as Auditors
8. To authorise the Directors to determine the Auditors' remuneration for the accounting year ended 31 December 2007
9. Any other business

Quorum

Resolutions on the agenda of the Meeting may be passed without a quorum by a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Holders of registered shares need not deposit their certificates but can be present or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting may vote by returning a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 29 March 2007, at 5 p.m. (Luxembourg time). Proxy forms will be sent to the registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained from the registered office.

In order to vote at the meeting, holders of bearer shares must deposit their shares no later than 29 March 2007, at 5 p.m. (Luxembourg time), either at the registered office of the Company, or at any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relevant deposit receipts (which may be obtained from the registered office of the Company) must be forwarded to the registered office of the Company to arrive no later than 29 March 2007, at 5 p.m. (Luxembourg time). The shares so deposited will remain blocked until the day following the Meeting or any adjournment thereof.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007022752/755/37.

Silawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 30 mars 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021595/506/16.

Amipar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.159.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMIPAR HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 mars 2007 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021611/750/16.

IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 57.116.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2007 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021612/696/17.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mars 2007 à 10.30 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 Décembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 Décembre 2006.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 Décembre 2006 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021991/755/28.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mars 2007 à 10.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 Décembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 Décembre 2006.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 Décembre 2006 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021993/755/28.

International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.291.

AUSZUG

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 21. Dezember 2006 einstimmig den Beschluss gefasst, den Sitz der Gesellschaft von 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, nach 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für INTERNATIONAL SERVICES LUXEMBOURG (INSELUX) S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007024216/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

Scrio LuxCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 111.399.

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebten Februar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Luxemburg.

Sind die Aktionäre der SCRIO LuxCo S.A, Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 13. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 10. Februar 2006, Nummer 303.

Die Generalversammlung wählt einstimmig Frau Ulrike Bernhart, Angestellte, wohnhaft in Gusenburg/Deutschland, zum Vorsitzenden. Frau Bernhart übernimmt den Vorsitz und eröffnet die Generalversammlung.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer:

Frau Silke Hexamer, Angestellte, wohnhaft in Trierweiler/Deutschland.

Die Versammlung bestellt einstimmig zum Stimmzähler:

Herrn Helmut Arens, Angestellter, wohnhaft in Minden/Deutschland.

Alle hier anwesend und dies annehmend, welche den Versammlungsvorstand bilden.

Verzeichnis der erschienenen und der vertretenen Aktionäre:

Bei Eintritt in die Versammlung haben die bevollmächtigten Aktionärsvertreter die zur Einsicht ausliegende Anwesenheitsliste unterschrieben.

Auf dieser Anwesenheitsliste sind Namen, Vornamen und Wohnort der vertretenen Aktionäre, Namen, Vornamen und Wohnort der Aktionärsvertreter, das Datum der Vollmachten sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Versammlungsvorstand abgeschlossen.

Die Anwesenheitsliste sowie die durch den Versammlungsvorstand ne varietur paraphierten Vollmachten werden gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Februar 2007 von L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet nach L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours

2. Änderung der Artikel 2 und 12 der Satzung sowie deren Ergänzung um Artikel 19 und 20 mit folgendem Wortlaut mit Wirkung zum 1. Februar 2007:

Art. 2. Satz 3. Innerhalb dieser Grenzen kann die Gesellschaft andere Unternehmen gründen, erwerben, sich an solchen beteiligen, Unternehmensverträge, unter anderem über Darlehensausreichungen und Finanzanlagen im Konzernverbund schließen, Niederlassungen einrichten und alles tun, was dem Gesellschaftsgegenstand dient.

Art. 12. Satz 1. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde, spätestens am zwanzigsten Dezember eines jeden Jahres um zwölf Uhr, statt.

Aufnahme des Artikels neunzehn:

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

Aufnahme des Artikels zwanzig:

Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

II. Feststellung der Beschlussfähigkeit

Die durch den Vorsitzenden gemachten Feststellungen werden nachgeprüft und von der Versammlung als richtig befunden; dieselbe stellt die Beschlussfähigkeit zu vorstehender Tagesordnung fest.

III. Beschlussfassung

Die Generalversammlung geht sodann zur Tagesordnung über und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse mit Wirkung zum 1. Februar 2007.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde Luxemburg zu verlegen von L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet nach L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

« **Art. 12. Satz 3.** wird wie folgt abgeändert:

Innerhalb dieser Grenzen kann die Gesellschaft andere Unternehmen gründen, erwerben, sich an solchen beteiligen, Unternehmensverträge, unter anderem über Darlehensausreichungen und Finanzanlagen im Konzernverbund schließen, Niederlassungen einrichten und alles tun, was dem Gesellschaftsgegenstand dient.»

« **Art. 12. Satz 1.** wird wie folgt abgeändert:

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde, spätestens am zwanzigsten Dezember eines jeden Jahres um zwölf Uhr, statt.»

Ein neuer Artikel 19 und ein neuer Artikel 20 mit folgendem Wortlaut werden in die Satzung aufgenommen:

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

Art. 20. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende diese Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Bernhart, S. Hexamer, H. Arens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 157s, fol. 83, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 27. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007024217/242/88.

(070031774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxemburg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

—
AUSZUG

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 21. Dezember 2006 einstimmig den Beschluss gefasst, den Sitz der Gesellschaft von 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, nach 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007024240/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

UCPH Investments & Co S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.248.

—
STATUTS

Dénomination, siège social, durée:

UCPH Investments & CO S.n.c., société en nom collectif ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri; la Société a été constituée le 3 août 2006 avec effet, au 31 octobre 2005, pour une durée illimitée.

Objet social:

L'objet de la Société constitue pour les associés de participer ensemble sous quelque forme que ce soit dans des sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet commercial, industriel, financier ou autre (soit directement par des succursales soit indirectement sous toute autre forme); d'acheter des valeurs mobilières, prêts et droits à travers la participation, l'apport, la suscription, l'achat ferme ou l'option, la négociation ou sous autre forme; de solliciter, enregistrer, acheter ou par tout autre moyen acquérir et protéger, prolonger ou renouveler, au Luxembourg ou ailleurs, des brevets d'invention, droits, licences, marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle, de vendre, d'améliorer, de gérer, de développer, de tirer partie, d'échanger, de louer contre un loyer, des redevances, parts de bénéfice ou autrement, ou de les accorder; de prêter assistance par l'intermédiaire de prêts, d'avances ou de garanties à une société faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie; d'emprunter sous quelque forme que ce soit et à toute fin, afin d'effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement direct ou indirect de ses objets.

Associés solidaires:

UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 70.850

UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 96.550.

Noms des gérants:

UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., prénommée;

UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l., prénommée.

Capital social:

Le capital social est fixé à deux milliards deux cent trente-quatre millions quatre cent trois mille six cent trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.234.403.603 USD) représenté par deux parts d'intérêts.

Dispositions de l'acte de société:

La Société sera gérée par les associés de sorte que les associés sont les gérants de la Société pour les besoins des lois applicables.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour prendre tout acte de gestion qui soit dans les limites de l'objet de la société à l'exception des actes qui sont réservés par les lois applicables aux assemblées générales des associés.

La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour UCPH Investments & CO S.n.c.

UNITED CP HOLDINGS S.à r.l. / UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l.

Signature / Signature

Référence de publication: 2007024241/1026/46.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06809. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060100518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

—
BTMU Premier Fund, Fonds Commun de Placement.

Le contrat modificatif du Règlement de Gestion du 8 février 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour la société
BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2007024801/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03098. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

BTMU Premier Fund, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion coordonné au 8 février 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour la société
BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2007024802/3095/12.

(070033159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

BRPTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.404.

In the year two thousand six, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, a limited partnership organized under the laws of of the State of Delaware, autentication number 2053371, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053329, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, a limited partnership organized under the laws of of the State of Delaware, autentication number 2053334, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, and

(4) BAUPOST VALUE PARTNERS L.P.-II, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0308351, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BRPTX, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.404 (the Company). The Company was incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N ° 807 dated 1 August 2003 and its articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 24 July 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N ° 1777 dated 22 September 2006.

The appearing parties referred to under items (1) to (4) above are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are all here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of four proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the Shareholders and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to record that:

I. the Shareholders hold together 100% of the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro) to EUR 50,000.- (fifty thousand euro) by way of cancellation of all the 500 (five hundred) Class A shares of the Company currently held by the Shareholders, with a payment in cash to the Shareholders.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 2. above.

5. Insertion of a new paragraph at the end of Article 10 of the Articles so as to allow the passing of board resolutions by way of circular resolutions.

6. Miscellaneous.

III. After deliberation the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices. The Shareholders represented at the present Meeting consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro) to EUR 50,000.- (fifty thousand euro) by way of cancellation of all the 500 (five hundred) Class A shares of the Company currently held by the Shareholders, with a payment in cash to the Shareholders in an aggregate amount of EUR 24,410,799.- (twenty-four million four hundred ten thousand seven hundred ninety nine euro) to be split between the Shareholder pro rata to their shareholding in the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

	Shares
1. BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, prenamed:	110.22 Class B 110.22 Class C 110.22 Class D 110.22 Class E
2. BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, prenamed:	54.18 Class B 54.18 Class C 54.18 Class D 54.18 Class E
3. BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, prenamed:	284.13 Class B 284.13 Class C 284.13 Class D 284.13 Class E
4. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II., prenamed:	51.47 Class B 51.47 Class C 51.47 Class D <u>51.47 Class E</u>
Total:	<u>2,000 shares</u>

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each divided in four (4) different B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, provided, however, that:

(i) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 1, S.à r.l.,

(ii) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class C shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 2, S.à r.l.,

(iii) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class D shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 3, S.à r.l., and

(iv) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class E shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 4, S.à r.l.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to insert of a new paragraph at the end of Article 10 of the Articles to allow the passing of board resolutions by way of circular resolutions and which will read as follows:

«Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053371, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053329, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

(3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053334, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, et

(4) BAUPOST VALUE PARTNERS, LP.-II, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0308351, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

pour les besoins de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BRPTX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.404 (la Société). La Société a été constituée le 2 juillet 2003 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 807 du 1^{er} août 2003 et ses statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 24 juillet 2006 par un acte de Maître

André-Jean-Joseph Schwachtgen, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1777 du 22 septembre 2006.

Les parties comparantes mentionnées sous les points (1) à (4) ci-dessus sont désignées collectivement ci-après comme les Associés et sont toutes représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire d'acter que:

I. les Associés détiennent 100% du capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par voie d'annulation de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de classe A de la Société actuellement détenues par les Associés, avec un paiement en espèce aux Associés.

3. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Insertion d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10 des Statuts de manière à autoriser la prise de décisions du conseil de gestion par voie de résolutions circulaires.

6. Divers.

III. après délibération les Associés ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation. Les Associés représentés à la présente Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par voie d'annulation de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de classe A de la Société actuellement détenues par les Associés, avec un paiement en espèce aux Associés d'un montant global de EUR 24.410.799,- (vingt-quatre millions quatre cent dix mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros) à répartir entre les Associés au pro rata de leur participation dans la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société est, suite à la réduction de capital ci-dessus, le suivant:

	Parts sociales
1. BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, susmentionné:	110,22 classe B 110,22 classe C 110,22 classe D 110,22 classe E
2. BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, susmentionné:	54,18 classe B 54,18 classe C 54,18 classe D 54,18 classe E
3. BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, susmentionné:	284,13 classe B 284,13 classe C 284,13 classe D 284,13 classe E
4. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II., prenamed:	51,47 classe B 51,47 classe C 51,47 classe D 51,47 classe E
Total:	<u>2.000 parts</u>

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en quatre (4) classes différentes de parts sociales B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes, à condition toutefois que:

(i) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1, S.à r.l.,

(ii) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe C seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 2, S.à r.l.,

(iii) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe D seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 3, S.à r.l., et

(iv) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe E seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 4, S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10 des Statuts de manière à autoriser la prise de décisions du conseil de gérance par voie de résolutions circulaires, lequel aura la teneur suivante:

«Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, telefax, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé approximativement à EUR 2.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de dresser le présent acte en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 41, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007018490/242/248.

(070013642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

In the year two thousand six, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

BRP-GL LIMITED, a company with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GRP, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.388 (the Company). The Company was incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N ° 802 dated 31 July 2003 and its articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 24 July 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N ° 1940 dated 17 October 2006.

The above appearing party is hereafter referred to as the Sole Shareholder and is here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro) to EUR 50,000.- (fifty thousand euro) by way of cancellation of all the 500 (five hundred) Class A shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 2. above.

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices. The Sole Shareholder represented at the present Meeting consider itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro) to EUR 50,000.- (fifty thousand euro) by way of cancellation of all the 500 (five hundred) Class A shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an aggregate amount of EUR 44,195,516.- (forty-four million one hundred ninety-five thousand five hundred sixteen euro).

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

	Shares
BRP-GL LIMITED, prenamed:	500 Class B
	500 Class C
	500 Class D
	500 Class E
Total:	<u>2,000</u>

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each divided in four (4) different B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, provided, however, that:

(i) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in) direct investment made by the Company in BRP LUX 1, S.à r.l.,

(ii) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class C shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 2, S.à r.l.,

(iii) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class D shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 3, S.à r.l., and

(iv) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class E shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 4, S.à r.l.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BRP-GL LIMITED, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

pour les besoins de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GRP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.388 (la Société). La Société a été constituée le 2 juillet 2003 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 802 du 31 juillet 2003 et ses statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 24 juillet 2006 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1940 du 17 octobre 2006.

La partie comparante susmentionnée est désignée ci-après comme l'Associé Unique et est représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par voie d'annulation de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de classe A de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèce à l'Associé Unique.

3. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Divers.

III. l'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation. L'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par voie d'annulation de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de classe A de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèce à l'Associé Unique d'un montant global de EUR 44.195.516,- (quarante-quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent seize euros).

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société est, suite à la réduction de capital ci-dessus, le suivant:

	Parts sociales
BRP-GL LIMITED, susmentionné:	500 de classe B 500 de classe C 500 de classe D 500 de classe E
Total:	2.000

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en quatre (4) classes différentes de parts sociales B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes, à condition toutefois que:

(i) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1, S.à r.l.,

(ii) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe C seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 2, S.à r.l.,

(iii) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe D seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 3, S.à r.l., et

(iv) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe E seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 4, S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé approximativement à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de dresser le présent acte en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 41, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007018489/242/185.

(070013640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 54.840.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., acting as manager (the «Manager») of DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY, société en commandite par actions, taken on December 11, 2006, copy of which decisions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I) The company DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY or DMGCI, société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg, 73, Côte d'Eich and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54840, was incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on May 14, 1996, published in the Mémorial C number 387 of August 12, 1996. The articles of association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on November 30, 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

II) According to article 5 of the articles of association of the Company, the issued and subscribed capital is fixed at six hundred and ninety-three thousand one hundred and fifty-three euro twelve cent (693,153.12 EUR), represented by two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (268,664) shares comprising:

(i) sixty-eight thousand three hundred and forty-seven (68,347) A Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (EUR 2.58) each («A Shares»);

(ii) one hundred and fifty-five thousand eight hundred and seventy-three (155,873) Ordinary Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 EUR) each («B Shares»);

(iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of ninety-two million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and twenty-eight euro seventy-four cent (92,478,928.74 EUR) have been paid on the «A Shares».

III) By virtue of said decisions dated December 11, 2006, the Manager has decided to cancel the A Shares held by the Company itself and therefore to decrease the capital of the Company by an amount of thirty-two thousand six hundred and thirty-seven euro (32,637.- EUR) so as to reduce it from its present amount of six hundred and ninety-three thousand one hundred and fifty-three euro twelve cent (693,153.12 EUR) to six hundred and sixty thousand five hundred and sixteen euro twelve cent (660,516.12 EUR) by the cancellation of twelve thousand six hundred and fifty (12,650) A Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 EUR) each.

IV) As a consequence of the foregoing decision, the first and second paragraphs of article 5 of the Company's articles of association are amended so as to read (all other paragraphs remaining unchanged):

« **A rt. 5. Share capital, first and second paragraphs.** The Company has an issued and subscribed capital of six hundred and sixty thousand five hundred and sixteen euro twelve cent (660,516.12 EUR) represented by two hundred and fifty-six thousand and fourteen (256,014) shares comprising:

(i) fifty-five thousand six hundred and ninety-seven (55,697) A Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (EUR 2.58) each («A Shares»);»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY, société en commandite par actions, prises en date du 11 décembre 2006, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I) La société DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54840, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 387 du 12 août 1996. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

II) Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital émis est fixé à six cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante-trois euros douze cents (693.153,12 EUR), représenté par deux cent soixante-huit mille six cent soixante-quatre (268.664) actions, comprenant:

(i) soixante-huit mille trois cent quarante-sept (68.347) Actions A ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune («Actions A»);

(ii) cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-treize (155.873) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-dix-huit mille cent vingt-huit euros soixante-quatorze cents (92.478.928,74 EUR) ont été payées sur les «Actions A».

III) En vertu desdites décisions du 11 décembre 2006, le Gérant Commandité a décidé d'annuler les Actions A détenues par la Société elle-même et par conséquent de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-deux mille six cent trente-sept euros (32.637,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante-trois euros douze cents (693.153,12 EUR) à six cent soixante mille cinq cent seize euros douze cents (660.516,12 EUR) par l'annulation de douze mille six cent cinquante (12.650) Actions A ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune.

IV) En conséquence de la décision précédente, les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir la teneur suivante (tous les autres alinéas restant inchangés):

« **Art. 5. Capital social, premier et deuxième alinéas.** La Société a un capital émis de six cent soixante mille cinq cent seize euros douze cents (660.516,12 EUR) représenté par deux cent cinquante-six mille quatorze (256.014) actions, comprenant:

(i) cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept (55.697) Actions A ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune («Actions A»).»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 20, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007018491/212/108.

(070013625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Tooris Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.628.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOORIS ESTATES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 122.628,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de EUR 1.920.000,- (euros un million neuf cent vingt mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 80.000,- (euros quatre-vingt mille) à EUR 2.000.000,- (euros deux millions), par la création de 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions nouvelles de EUR 100,- (euros cent) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de EUR 1.920.000,- (euros un million neuf cent vingt mille).

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

c) Souscription et libération des actions nouvelles par FINACAP HOLDING S.A.;

d) Modification afférente de l'article 5 des statuts et suppression du capital autorisé.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de un million neuf cent vingt mille euros (EUR 1.920.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par la création de 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de un million neuf cent vingt mille euros (EUR 1.920.000,-)

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de cette augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

La société FINACAP HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée aux présentes, déclare souscrire les dix-neuf mille deux cents (19.200) actions nouvellement émises au prix de la valeur nominale.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée.

Les dix-neuf mille deux cents (19.200) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million neuf cent vingt mille euros (EUR 1.920.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte en voie de publication au Mémorial C) n'ayant plus raison d'être, les alinéas 4, 5, 6, 7 et 8 de l'article cinq (5) des statuts sont supprimés.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ vingt et un mille neuf cents euros (EUR 21.900,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 29 décembre 2006, vol. 924 fol. 22, case 6. — Reçu 19.200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007019814/219/79.

(070013170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.682.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of January.

Before Us, Maître Marc Lecuit, civil law notary residing at 13, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mister Roberto Gilardino, born in Torino (Italy) on June 30, 1969, residing Via Chiesa Delia Salute 76 Cap 10100, Torino (TO) (Italy),

2. Mister Pier Domenico Peirone, born in Cuneo (Italy) on July 8, 1969, residing Piazza Santa Maria 10 Cap 12016, Peveragno (CN) (Italy),

The appearing parties have incorporated a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, patents and trademarks of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GPKeystone HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at forty thousand euro (40,000.- EUR) represented by four hundred (400) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum. Appointment and removal of a manager requires the approval of the majority of Partners.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be validly adopted by the majority of the managers present or represented, except for the following operations which have to be adopted at the unanimity of the managers:

- to buy and sell intangible, tangible and financial assets for amounts higher than euro 5,000.- for each transaction;
- to pawn the assets of the company and to raise mortgages;
- to apply for loans;
- to hire and to dismiss employees;
- to determine the wages and salaries of the employees;
- to stipulate long-term leases of tangible and intangible assets.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to the Company's financial year end, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and tax liability represent the net profit. A yearly amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The net retained earnings of the Company may be distributed as dividends to the partner(s) commensurate to the share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Only the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who may be partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

	shares
1. Mr Roberto Gilardino	200
2. Mr Pier Domenico Peirone	200
Total	400

All the shares have been fully paid up so that the amount of forty thousand euro (40,000.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred fifty euro (1,750.- EUR)

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1) That the following are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mister Philippe Vanderhoven, Companies Director, born on July 2nd 1971 in Rocourt (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

b) Mister Fabio Mazzoni, Companies Director, born on January 20th 1960, in Ixelles (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

c) Miss Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

who will have the necessary power to validly bind the company according to the provisions laid down in Article 12 of the Company's Articles.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à 13, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Roberto Gilardino, né à Turin (Italie) le 30 juin 1969, demeurant Delia Salute 76 Cap 10100, Turin (TO) Via Chiesa (Italie),

2. Monsieur Pier Domenico Peirone, né à Cuneo (Italie) le 8 juillet 1969, demeurant Santa Maria 10 Cap 12016, Peveragno (CN) Piazza (Italie).

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination GPKeystone HOLDING S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. La nomination ou la révocation d'un gérant nécessite une décision prise à la majorité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés, sauf dans les cas suivants où l'unanimité sera requise:

- acquérir et vendre tout actif incorporel, corporel et financier d'un montant supérieur à 5000,- euros pour chaque transaction;
- mettre en gage et hypothéquer les biens de la société;
- contracter un emprunt;
- engager ou congédier des employés;
- déterminer les appointements et salaires des employés;
- spécifier des baux à long termes sur les biens corporels et incorporels.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent annuellement pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

2. Il est établi un état comptable par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	parts sociales
1. Monsieur Roberto Gilardino	200
2. Monsieur Pier Domenico Peirone	200
Total	400

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR)

Résolutions

Et à l'instant, les associés, représentant la totalité du capital social, par leur mandataire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

a. Monsieur Philippe Vanderhoven, Administrateur de sociétés, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

b. Monsieur Fabio Mazzone, Administrateur de sociétés, né le 20 janvier 1960, à Ixelles (Belgique), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

c. Madame Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969, à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Gilardino, P.D. Peirone, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 janvier 2007, vol. 408, fol. 87, case 3. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007019852/243/308.

(070013356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Serifali JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 123.704.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of January.

Before M^e, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, currently being registered at the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on January 15, 2007

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name SERIFALI JV S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, under-

writing, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by one thousand and two hundred (1,200) Shares of twenty five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more managers) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager and in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 st December 2007.

Subscription - Payment

	Shares
BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l.	1,200
Total: One thousand and two hundred shares	1,200

All the shares have been fully paid up, so that the sum of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) corresponding to a share capital of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand four hundred (2,400.-) euro.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mark Dunstan, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Serge Morel, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 15 janvier 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SERIFALI JV, S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de l'un des Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoirs) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par telefax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV.- Assemblées Générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l.	1.200
Total: mille deux cent parts sociale	1.200

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente mille Euros (EUR 30.000,-) correspondant à un capital de trente mille Euros (EUR 30.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

20350

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents (EUR 2.400,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes;

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mark Dunstan, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Serge Morel, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Nicolas Cornes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 42, case 12. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007019903/230/376.

(070013674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Rothan, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.225.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur André Ardoin, avocat, demeurant à CH-1204 Genève, 4, rue des Granges, ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme ROTHAN S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été constituée sous la dénomination de PHARMEDI S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 567 du 30 novembre 1993, modifiée en ROTHAN S.A., suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 178 du 19 avril 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.225.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Que Monsieur André Ardoin, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société ROTHAN S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur André Ardoin, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société ROTHAN S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant, représenté comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à la lacération des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 51, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007019935/227/45.

(070013606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Euro Green s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 12, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 108.323.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020325/1558/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00488. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Strat'n Go S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 92.254.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société STRAT'N GO S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020326/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Kad-Hapal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.427.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020489/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00473. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060143375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

NJCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 96.887.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020510/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2006, réf. DSO-BW00161. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Challenge Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161C, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.922.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Winrange, le 27 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020512/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2006, réf. DSO-BW00168. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Challenge Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161C, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.922.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Winrange, le 27 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020513/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2006, réf. DSO-BW00167. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

NJCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 96.887.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020537/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2006, réf. DSO-BW00158. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.